

PROMESSES

(cf. art. 5 *Normae*)

A. Promesses de la partie catholique

En présence du prêtre soussigné,
je promets par la présente de pratiquer ma foi
et de remplir de mon mieux mon obligation
de faire baptiser dans l'Église catholique
tous les enfants issus de notre mariage,
et de les éduquer dans la connaissance
et la pratique de la foi catholique.

[signé]

B. Promesses de la partie non catholique

En présence du prêtre soussigné,
je promets par la présente
que je permettrai à mon époux/épouse
de pratiquer la religion catholique
et de remplir la promesse solennelle
que tous les enfants issus de notre mariage
seront baptisés et éduqués dans la seule foi catholique.

[signé]

C. Attestation

Je, prêtre soussigné, certifie par la présente
que les deux parties ont fait librement
les promesses ci-dessus en ma présence.

[date]

[signé]

*Sceau
de la Paroisse*